

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 février 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_003

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
18 + 3

Date de publication : 14 février 2025

Le 13 février 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 février 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ROUSSEAU, M. SERRE, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,
Mme COUDERT M. GORNEAU, M. PERREIRA-
GONCALVES, Mme GROENTZINGER, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. BIOT pouvoir donné à
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir donné à
Mme DELOT, M. BILLET pouvoir donné à Mme COUDERT

ÉTAIENT ABSENTS : M. LECOMPTE, M. CAMPOS,
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

M. M. PERREIRA-GONCALVES et Mme GROENTZINGER
ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article
L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet

**DEMANDE D'AVIS
sur la vente par DOMANYS de locaux à usage d'habitation**

Visa

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu l'article L443-12 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le courrier DOMANYS du 20 décembre 2024,

Exposé des motifs

CONSIDERANT que DOMANYS souhaite vendre à un particulier un logement de l'ensemble Immobilier sis 2 rue Serge Meisonasse à SAINT FLORENTIN ;

CONSIDERANT que les deux parties sont d'accord sur le montant de la transaction 23 000€ ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles L.443.7 du code de la construction et de l'habitation le Conseil Municipal doit donner son accord pour ce type de cession de logement appartenant à un bailleur social,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- REND un avis favorable sur cette vente.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 14 février 2025

Le Maire, Yves DELOT,

